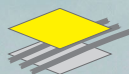


CONSTRUISONS UN AVENIR COMMUN



BTP CFA
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

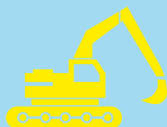
Association régionale des CFA du BTP d'Auvergne-Rhône-Alpes

BÂTISSEZ VOTRE AVENIR AVEC L'APPRENTISSAGE

En Auvergne – Rhône-Alpes, le BTP c'est (chiffres CERC 2022)



200 886
salariés



26,6 MILLIARDS €
chiffre d'affaires



80 414
entreprises
& établissements

**FORMER LES JEUNES
D'AUJOURD'HUI C'EST ASSURER
UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE
POUR DEMAIN**

BTP CFA AuRA, c'est (chiffres 2023)



11
Établissements



8000 ET +
Apprenti(e)s



27
Métiers

Transmettez votre savoir-faire et assurez la pérennité de votre entreprise et de votre métier.

DU CAP AU DIPLÔME
D'INGÉNIEUR, NOUS
PROPOSONS PLUS
DE 80 FORMATIONS





Puis-je devenir apprenti(e) ?

Vous souhaitez vous former aux métiers du BTP ? Pour opter pour l'apprentissage il faut :

- Être âgé(e) de **16 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage
- L'âge d'entrée peut être abaissé à 15 ans si vous les avez atteints entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile et que vous avez terminé l'année de 3ème
- Être reconnu(e) **apte à l'exercice du métier** lors de la visite d'information et de prévention

Il est toutefois possible d'entrer en apprentissage au delà des 29 ans révolus dans les cas suivants (définis par le législateur) :

- Vous êtes travailleur(se) en situation de handicap
- Vous préparez un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs
- Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Vous êtes sportif(ve) de haut niveau, inscrit(e) sur la liste

**CHOISISSEZ L'APPRENTISSAGE POUR
VOUS PROFESSIONNALISER**

3 RAISONS DE CHOISIR L'ALTERNANCE

UN DIPLÔME, UNE FORMATION, UN SALAIRE

UNE FORMATION RÉMUNÉRÉE ET PROFESSIONNALISANTE

L'alternance, c'est une porte d'entrée dans le monde du travail et l'opportunité de bénéficier de l'accompagnement et de l'expérience d'un(e) professionnel(le) qualifié(e). L'alternance, c'est aussi un contrat de travail qui vous permet de percevoir une rémunération et de bénéficier d'une formation gratuite.

Avec un large choix de formations allant du CAP au diplôme d'Ingénieur, construisez votre parcours de formation en fonction de vos objectifs professionnels.

DES MÉTIERS D'AVENIR

ET UN SECTEUR QUI RECRUTE

Le BTP est l'un des premiers secteurs de l'économie et contribue à la dynamique des territoires. Mais c'est surtout un secteur qui recrute et qui ne délocalise pas.

Le BTP est riche et varié :

- // des petites et grandes entreprises, implantées partout en France
- // des missions sur chantier ou dans un bureau
- // de riches perspectives d'évolution de carrière dans des métiers de plus en plus techniques
- // des métiers contribuant fortement au développement durable
- // des métiers concrets et utiles pour la vie au quotidien
- // une rémunération plus importante que dans les autres secteurs pour les apprentis

UN ACCOMPAGNEMENT

DES CONSEILS ET UN SUIVI QUOTIDIEN

Notre Centre de Formation vous informe, vous aide, vous accompagne pour trouver une entreprise et vous prépare à son intégration. **Nous sommes à vos côtés tout au long de votre formation.**

- // Accompagnement et médiation : écoute, conseils et solutions au quotidien
- // Accompagnement professionnel : visites en entreprise, livret d'apprentissage numérique...
- // Activités sportives et culturelles...
- // Aide à la recherche d'entreprises, un nouvel outil à votre service : la plateforme de mise en relation Batimatch



**TRANSMETTEZ LA
PASSION DU MÉTIER**

LA RELÈVE EN ENTREPRISE

Aide à l'alternance

Pour les contrats conclus du 1er janvier au 31 décembre 2024 (décret n° 2023-1354 du 29 décembre 2023), une aide exceptionnelle est proposée par le Ministère du Travail dans le cadre du plan "Un jeune, Une solution" face à la crise économique.

Aide financière pour la première année du contrat de :

- 6 000 euros maximum pour un apprenti, quel que soit son âge
- 6 000 euros maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

À noter : cette aide est cumulable avec les aides spécifiques pour les apprentis en situation de handicap.

Pour les contrats visant quelle certification ?

- Chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 01/01 et le 31/12/2024 pour un diplôme allant jusqu'au master (bac +5, niveau 7 du RNCP)
- Chaque contrat de professionnalisation (jeune jusqu'à 29 ans) conclu entre le 01/01 et le 31/12/2024 préparant :
 - / à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalant au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.)
 - / à un CQP (certificat de qualification professionnelle)
 - / ainsi que pour les contrats expérimentaux conclus en application de l'article 28 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018.

À quels employeurs s'adresse l'aide exceptionnelle ?

Pour les contrats signés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, cette aide sera versée :


- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- et aux entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2025.

Les dernières informations :



GRILLE SALARIALE

Ces salaires concernent uniquement les entreprises qui dépendent d'une convention collective du Bâtiment et des Travaux Publics et du Négoce de matériaux de construction.

Âge de l'apprenti(e) 

Année de contrat	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans *	26 ans et + *
1 ^{ère} année % du SMIC	40 %	50 %	55 %	100 %
2 ^{ème} année % du SMIC	50 %	60 %	65 %	
3 ^{ème} année % du SMIC	60 %	70 %	80 %	

Bon à savoir !

- // En apprentissage, vous n'êtes pas assujéti aux cotisations salariales jusqu'à 79% du SMIC.
- // Vous ne payez pas d'impôts sur le revenu jusqu'à 18 255 € annuel de salaire
- // Votre salaire peut être complété par la Prime d'Activité de la CAF. Vous pouvez calculer le montant de votre aide sur le **simulateur en ligne de la CAF**.
- // Aides spécifiques : assurance personnelle et logement, aides financières pour passer son permis et acheter son premier véhicule, fonds social de secours...

* Pour les 21 ans +, salaire calculé sur un % du Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé si plus avantageux que le SMIC.

3 RAISONS DE RECRUTER UN(E) APPRENTI(E)

PRÉPARER L'AVENIR

LE VÔTRE ET LE SIEN

Vous transmettez à l'apprenti(e) votre **savoir-faire** et vous assurez la **pérennité** de votre entreprise et de votre métier.

L'apprenti(e) a besoin de l'expérience d'un **maître d'apprentissage** pour acquérir toutes les compétences liées au métier qu'il/elle souhaite exercer.

Grâce à vous, il/elle sera demain un(e) professionnel(le) qualifié(e) et compétent(e).

DES COMPÉTENCES

ADAPTÉES À VOS ENTREPRISES

Un(e) apprenti(e) apporte des **compétences adaptées à vos besoins** et à votre métier mais aussi des **compétences nouvelles** notamment grâce à l'utilisation des outils numériques (simulateurs, domotique, BIM...). BTP CFA Auvergne - Rhône-Alpes forme ses apprenti(e)s aux nouvelles méthodes et innovations, permettant ainsi aux entreprises de s'ouvrir aux nouvelles technologies.

CONSTRUISEZ ENSEMBLE SON PARCOURS PROFESSIONNEL POUR PRÉPARER L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE

UN ACCOMPAGNEMENT

UN CENTRE DE FORMATION À VOTRE SERVICE

- /// Conseils et aide au **recrutement** des jeunes : une plateforme **Batimatch** pour déposer vos offres et recruter vos futurs apprentis
- /// Accompagnement dans les **démarches administratives** liées à la mise en place du contrat
- /// Accompagnement tout au long de la **formation** de l'apprenti(e) **en veillant à valoriser l'image du BTP**

Nous sommes votre partenaire privilégié pour toutes vos actions de formation initiale et continue.

A yellow tower crane is shown against a clear blue sky. The crane's lattice structure is prominent, extending from the bottom left towards the top right. A yellow hook is visible at the end of the crane's arm. A yellow banner is overlaid at the bottom of the image.

**PARTAGEZ VOTRE
SAVOIR-FAIRE**

RECRUTER UN(E) APPRENTI(E)... COMMENT S'Y PRENDRE ?

1. Trouver un(e) apprenti(e)

- ▮ Rendez-vous sur notre espace entreprise sur www.btpcfa-aura.fr/espace-entreprises
- ▮ Ou contactez le(la) Référent(e) Entreprises de votre Centre de Formation

2. Formulaire de réservation de formation en apprentissage

- ▮ Transmis par le CFA, ce formulaire est à compléter et à transmettre **obligatoirement** au Centre de Formation.

3. Rédaction du contrat à adresser au plus vite au Centre de Formation

- ▮ Le formulaire de réservation est complété par vos soins et transmis à nos équipes administratives. Il va servir de base pour établir le contrat d'apprentissage et la convention de formation. Nos services vous transmettent ensuite ces 2 documents pour validation.

4. Finalisation de la démarche

- ▮ **Nous pouvons désormais réaliser le dépôt de vos dossiers** dans notre logiciel, qui seront automatiquement fléchés sur votre OPCO. Pour cela, il est indispensable de nous autoriser à les déposer. Sinon, il vous est également possible de déposer vous même les contrats auprès de votre OPCO en respectant le délai légal de 5 jours avant le début du contrat.



Informations complémentaires

Trouvez votre OPCO facilement sur
www.cfadock.fr !

Avant le début de l'exécution du contrat, vous devez :

- Effectuer la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF.
- Faire la demande de visite d'information et de prévention auprès du service «Santé au travail». Pour les mineurs, cette visite est obligatoire avant le début du contrat.
- Vous recrutez un(e) apprenti(e) de nationalité étrangère (hors UE), rapprochez-vous de la Préfecture ou de votre CFA pour connaître les démarches.
- Établir la Déclaration de dérogation aux travaux interdits ou réglementés pour les mineurs de plus de 15 ans en formation professionnelle.
Plus d'infos sur :
auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr

Nous vous conseillons de conserver une copie de l'ensemble des documents en entreprise.



**CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DU BTP**

Puis-je devenir maître d'apprentissage ?

Vous souhaitez participer à la transmission du métier ? Pour devenir maître d'apprentissage il faut :

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre du même domaine que celui visé par l'apprenti(e) et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti(e)
- Ou justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti(e)
- Le(la) chef(fe) d'entreprise, un(e) salarié(e) ou une personne non salariée peuvent être maître d'apprentissage à condition d'exercer ses fonctions de manière permanente dans l'entreprise et en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti(e)
- Un maître d'apprentissage ne peut en principe accueillir simultanément que 2 apprenti(e)s mais il existe des exceptions

Nous proposons régulièrement des formations qui conduisent à l'obtention du titre de Maître d'Apprentissage.

Vous pouvez vous rapprocher de votre Centre de Formation pour connaître les modalités.

**ENCADREZ ET FORMEZ POUR
PROFESSIONNALISER**



Quelles seront mes missions ?

En devenant maître d'apprentissage, vous devenez **l'interlocuteur privilégié de votre apprenti(e)**. Vous devez donc remplir plusieurs missions pour assurer le **bon déroulement de sa formation et de son intégration dans le monde professionnel** :

- // S'assurer de sa bonne intégration dans son nouvel environnement : découverte de l'entreprise, de ses services et des collaborateurs
- // Familiariser l'apprenti(e) avec le métier : les équipements, les techniques...
- // Dédier du temps à l'encadrement de son apprenti
- // Définir clairement le poste de l'apprenti(e) et les missions qu'il/elle sera amené(e) à réaliser
- // Veiller à sa bonne acquisition des connaissances et des compétences liées au métier pour mener à bien l'obtention de son diplôme
- // Assurer le lien avec le Centre de Formation pour suivre son évolution
- // Adapter le travail en entreprise en fonction de son niveau de compétences.

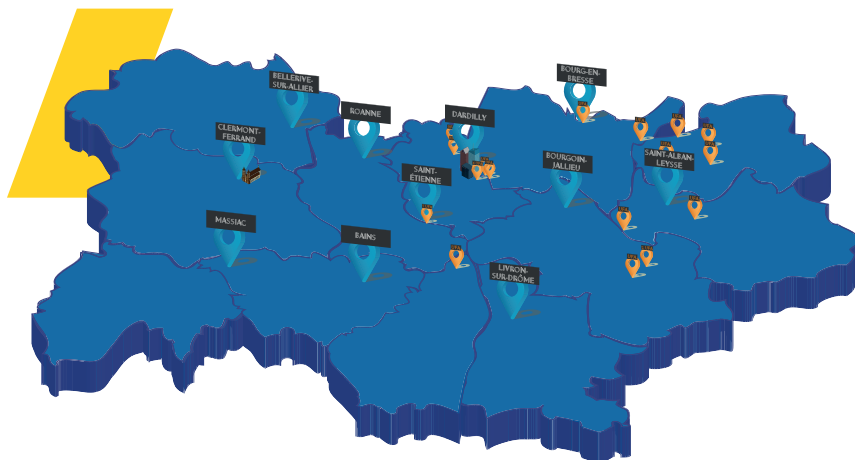
**DÉVELOPPEZ LES COMPÉTENCES
DE VOS APPRENTI(E)S**



**FAITES RAYONNER LES
VALEURS DU BTP**



NOS CENTRES DE FORMATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



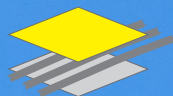
- /// BTP CFA AFRA sur l'ensemble de la Région, siège administratif à Dardilly (69) : 04 72 52 07 21 / contact.afra@btpcfaaura.fr
- /// BTP CFA Ain à Bourg-en-Bresse (01) : 04 74 21 44 97 / contact.ain@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Allier à Bellerive-sur-Allier (03) : 04 70 32 24 16 / contact.allier@btpcfa.aura.fr
- /// BTP CFA Cantal à Massiac (15) : 04 71 23 00 69 / contact.cantal@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Drôme-Ardèche à Livron-sur-Drôme (26) : 04 75 61 10 10 / contact.dromeardèche@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Haute-Loire à Bains (43) : 04 71 57 99 90 / contact.hauteloire@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Isère à Bourgoin-Jallieu (38) : 04 74 19 13 40 / contact.isere@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Loire à Saint-Étienne (42) : 04 69 68 73 00 / contact.loiresaintetienne@btpcfa-aura.fr
à Roanne (42) : 04 77 72 12 62 / contact.loireroanne@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand (63) : 04 73 44 00 70 / contact.puydedome@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA Rhône à Dardilly (69) : 04 72 52 21 50 / contact.dardilly@btpcfa-aura.fr
- /// BTP CFA des Savoie à Saint-Alban-Leysse (73) : 04 79 72 63 63 / contact.savoie@btpcfa-aura.fr



WWW.BTPCFA-AURA.FR



@BTPCFAAURA



BTP CFA
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Association régionale des CFA du BTP d'Auvergne-Rhône-Alpes

Document édité par le service communication de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes
Dernière mise à jour en janvier 2024